

Par décret présidentiel du 26 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 3 septembre 1994, M. Lyazid Guenenfa, est nommé, directeur à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement).



Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1415 correspondant au 14 novembre 1994 mettant fin aux fonctions d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1415 correspondant au 14 novembre 1994, il est mis fin à compter du 15 octobre 1994 aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès de la République Unie de Tanzanie à Dar Es Salem, exercées par M. Amar Abba, appelé à exercer une autre fonction.



Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1415 correspondant au 14 novembre 1994 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1415 correspondant au 14 novembre 1994, M. Amar Abba, est nommé à compter du 15 octobre 1994, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès de la République Hellénique à Athènes.



Décrets présidentiels du 10 Joumada Ethania 1415 correspondant au 14 novembre 1994 portant nomination de sous-directeurs au ministère des affaires étrangères.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1415 correspondant au 14 novembre 1994, M. Abderrahmane Gadji est nommé à compter du 5 janvier 1994, sous-directeur de l'Europe-méditerranée au ministère des affaires étrangères.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1415 correspondant au 14 novembre 1994, M. Hamza Yahia Chérif est nommé à compter du 5 janvier 1994, sous-directeur "Bouthan - Inde - Iles Maldives - Népal - Sri Lanka" au ministère des affaires étrangères.

Décrets présidentiels du 20 Moharram 1415 correspondant au 30 juin 1994 mettant fin aux fonctions de walis.

Par décret présidentiel du 20 Moharram 1415 correspondant au 30 juin 1994, il est mis fin aux fonctions de walis des wilayas suivantes exercées par MM:

- Brahim Merad à la wilaya de Béchar,
 - Brahim Bengayou à la wilaya de Bouira,
 - Abdelkader Ouali à la wilaya de Tlemcen,
 - Mostéfa Benmansour à la wilaya de Tizi Ouzou,
 - Abdelkader Marouf à la wilaya de Djelfa,
 - Bachir Frik à la wilaya de Jijel,
 - Mohamed Chérif Djebbari à la wilaya de Sétif,
 - Brahim Djeflal à la wilaya de Médéa,
 - Mohamed Nadir Hamimid à la wilaya de Mostaganem,
 - Bélaribi Kadri à la wilaya d'Oran,
 - Allel Birady à la wilaya de Khenchela,
 - Abderrachid Guerram à la wilaya d'Aïn Defla.
- Appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 20 Moharram 1415 correspondant au 30 juin 1994, il est mis fin aux fonctions de walis des wilayas suivantes exercées par MM:

- Abdelkader Benayada à la wilaya de Chlef,
- Mohamed Moulay Guendil à la wilaya d'Oum El Bouaghi,
- Mohamed Seghir Hamrouchi à la wilaya de Batna,
- Rachid Zellouf à la wilaya de Béjaïa,
- Abdelhak Saïdi, à la wilaya de Biskra,
- Mohamed Henni à la wilaya de Blida,
- Nadjib Snoussi à la wilaya de Tébessa,
- Ahmed Zoulim à la wilaya de Tiaret,
- Ahmed Horri à la wilaya d'Alger,
- Chaffai Benremouga à la wilaya de Saïda,
- Abderrahmane Zemmouri à la wilaya de Skikda,
- Aomar Aït Larbi à la wilaya de Sidi Bel Abbès,